

Les monnaies de Mantinée et les traditions arcadiennes

par LÉON LACROIX,
Correspondant de la Classe.

En 1888, le numismate grec Svoronos a publié dans la *Gazette archéologique* un article où il s'efforçait d'établir la signification d'un motif qui décore des monnaies frappées par la ville de Mantinée dans la première moitié du IV^e siècle¹. Selon Svoronos, ces monnaies illustreraient un épisode célèbre du XI^e chant de l'*Odyssée*². Dans la *Nekyia*, le devin Tirésias apparaît à Ulysse et lui annonce qu'après avoir regagné sa patrie, il devra se remettre en route en portant sa bonne rame, jusqu'au jour où il rencontrera des hommes « qui ne connaissent pas la mer ». Qu'un autre voyageur, en le croisant, lui demande pourquoi il porte sur l'épaule une « pelle à vanner »³, Ulysse saura qu'il doit planter sa rame dans le sol et sacrifier à Poseidon. Les monnaies de Mantinée nous offriraient l'image d'Ulysse accomplissant la prédiction de Tirésias : le héros serait représenté tenant de la main droite un javelot couché sur l'épaule, « tandis que de la main gauche il enfonce dans la terre avec effort, comme l'indiquent clairement ses genoux courbés, un aviron, dont la partie large est tournée tantôt en haut, tantôt en bas, et qu'on a eu tort de prendre pour un ou deux javelots, sceptres ou harpons »⁴.

Dans le système élaboré par le savant numismate, l'épisode de la légende odysseenne devrait par conséquent se situer en

(1) J. N. SVORONOS, *Ulysse chez les Arcadiens et la Télégonie d'Eugammon*, dans *Gazette archéologique*, 13 (1888), p. 257 ss., pl. 35.

(2) *Od.*, XI, 121 ss.

(3) Sur le sens du terme ἀθηρηλογός, voir A. SEVERYNS, *Le cycle épique dans l'école d'Aristarque*, Liège, 1928, p. 410 ss.

(4) J. N. SVORONOS, *op. cit.*, p. 259.



Arcadie ¹. A vrai dire, cette localisation s'appuie uniquement sur le témoignage des monnaies. Mais les indications de Tirésias conviennent à une région de la Grèce qui n'a pas de contact direct avec la mer ². Ulysse n'y est du reste pas un inconnu. A Phénée, il était honoré comme fondateur du culte d'Artémis Heurippa et de Poseidon Hippios. Près d'Aséa, il avait consacré, à son retour de la guerre de Troie, un sanctuaire en l'honneur d'Athéna Soteira et de Poseidon. Notons aussi que Pénélope apparaît dans des traditions arcadiennes : chassée par son époux, qui l'accusait d'infidélité, elle vint finir ses jours à Mantinée, et l'on montrait son tombeau à droite de la route qui va de Mantinée à Orchomène ³.

Comment, dès lors, ne serait-on pas tenté de donner raison à Svoronos ? On comprend que son interprétation ait connu un réel succès. La plupart des savants l'ont admise et certains d'entre eux l'ont même jugée « définitive » ⁴. Cependant, cette ingénieuse théorie se heurte à des objections, qui ont été signalées par Boelte dans l'article *Mantineia* de l'encyclopédie de Pauly-Wissowa ⁵. On n'en a guère tenu compte ⁶, mais elles invitent à une prudence d'autant plus justifiée qu'il est difficile de reconnaître la forme d'une rame sur les dessins qui illustrent l'exposé de Svoronos ⁷. Il convient d'ajouter que la position de cet instrument serait pour le moins singulière, car, dans la plupart des cas, cette prétendue rame nous apparaîtrait avec la partie large ou

(¹) Selon APOLLODORE, *Épit.*, 7, 34, c'est chez les Thesprotes qu'Ulysse aurait sacrifié à Poseidon.

(²) Les Arcadiens, pour prendre part à l'expédition contre Troie, avaient dû s'embarquer sur des vaisseaux donnés par Agamemnon : *Il.*, II, 612 ss.

(³) Sur ces traditions, voir PAUSANIAS, VIII, 12, 5-6 ; 14, 5 ; 44, 4.

(⁴) E. BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines*, II, 3 (1914), col. 641.

(⁵) Voir F. BOELTE, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, XIV (1930), s.v. *Mantineia*, col. 1339 ss. Pour d'autres remarques critiques relatives au système élaboré par Svoronos, voir A. SEVERYNS, *Ulysse en Élide*, dans *L'antiquité classique*, 31 (1962), p. 20 ss.

(⁶) Voir les articles de E. WUEST, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, XVII (1937), s.v. *Odysseus*, col. 1911 ; XIX (1938), s.v. *Penelope*, col. 465. Cf. F. BOELTE, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, XIX (1938), s.v. *Pheneos*, col. 1978.

(⁷) Voir J. N. SVORONOS, *op. cit.*, pl. 35. Plusieurs de ces dessins ont été reproduits tels quels dans l'ouvrage de G. FOUGÈRES, *Mantinee et l'Arcadie orientale*, Paris, 1898, p. 242, fig. 49. (ici, fig. 1).



« pale » tournée vers le bas. Ulysse, cependant, ne pouvait enfoncer sa rame dans le sol de cette manière. Il devait la planter par le manche, avec la pale tournée vers le haut.



FIG. 1. — Monnaies de Mantinée (d'après G. FOUGÈRES, *Mantinée*, p. 242, fig. 49).

On en vient à se demander si Svoronos ne s'est pas laissé entraîner par son imagination, quand il a cru découvrir l'image d'une rame sur les monnaies de Mantinée, et s'il n'a pas suggestionné le dessinateur Gilliéron. Le seul moyen de résoudre le problème est évidemment de se reporter aux documents eux-mêmes¹. Or, quand on étudie ces documents en recourant aux originaux, à des moulages ou à des photographies, on est bien obligé de constater que le personnage décrit sous le nom d'Ulysse ne tient pas une rame à la main gauche. Imhoof-Blumer avait pris jadis cet objet pour un harpon⁽²⁾. En fait, il s'agit d'un javelot, dont la pointe acérée est parfaitement visible sur les exemplaires les mieux conservés. L'homme tient un javelot dans

(¹) Je me borne à reproduire ici quelques exemplaires, provenant d'Athènes (fig. 2 et 3), de Copenhague (fig. 4) et de Londres (fig. 5), d'après les moulages qui m'ont été aimablement communiqués par M^{me} Varoucha-Christodouloupoulou, M^{me} Oikonomidou, MM. O. Mørholm et G. K. Jenkins. Mais je compte reprendre ailleurs l'étude des monnaies de Mantinée et donner d'autres précisions au sujet de ce numéraire.

(²) IMHOOF-BLUMER, *Monnaies grecques*, Amsterdam, 1883 (= *Verhandel. der koninkl. Akad. van Wetenschappen, Afd. Letterkunde*, 14), p. 199. Imhoof-Blumer proposait de voir dans le personnage des monnaies de Mantinée un pêcheur. Cf. IMHOOF-BLUMER et P. GARDNER, *A Numismatic Commentary on Pausanias*, p. 94.

chaque main sur les pièces d'argent (Fig. 2 et 4), tandis que, sur les pièces de bronze, il en a parfois trois, un à la main droite, deux à la main gauche (Fig. 3 et 5). Ceci nous amène à reprendre l'étude du problème dans son ensemble, en examinant successivement le costume, l'armement et l'attitude du personnage qui est ainsi représenté.

La coiffure à bords relevés nous apporte déjà une première indication : c'est le chapeau de cuir ou de feutre, *κινῆ* ou *Ἀρκαδικὸς πῖλος*, que portaient les paysans arcadiens pour se protéger du soleil ou de la pluie (1). Nous connaissons ce type de coiffure par des statuettes de bronze qui mettent sous nos yeux, avec une saisissante fidélité, le berger arcadien drapé dans un long manteau ou vêtu, comme le personnage de nos monnaies, d'une tunique serrée à la taille par une ceinture (2). Autre trait caractéristique : le personnage tient en mains deux et parfois trois javelots. Or, le javelot, arme de chasse ou de guerre, fait partie de l'armement traditionnel que l'on attribue aux Arcadiens et qu'ils auraient conservé jusqu'à l'époque de Philopœmen (3). Costume et armement s'accordent à nous montrer que nous sommes en présence d'un Arcadien de bonne souche. Mais l'attitude du personnage va nous apporter d'autres précisions et nous aider à résoudre une des énigmes de la numismatique grecque.

L'homme a les genoux fléchis et la partie inférieure de sa tunique se relève jusqu'à la hauteur de la taille. On peut en déduire aisément qu'il se livre à une sorte de gymnastique. La coiffure et le vêtement ne permettent guère de songer à un athlète. J'y reconnais, pour ma part, un danseur et, comme il brandit des javelots, j'en conclus qu'il exécute une danse armée.

La plus célèbre des danses armées est la pyrrhique. C'était, d'après la description de Platon (4), une véritable « mimique

(1) Voir F. BOELTE, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, s.v. *Mantineia*, col. 1340.

(2) Sur ces statuettes, voir P. PERDRIZET, dans *Bull. de corr. hellén.*, 27 (1903), p. 300, pl. VIII ; W. LAMB, *Arcadian Bronze Statuettes*, dans *Annual of the British School at Athens*, 27 (1925-1926), p. 133 ss., pl. XXIV et XXV.

(3) PAUSANIAS, IV, II, 3 ; VIII, 50, 1.

(4) PLATON, *Lois*, 815a (trad. A. Diès) : « Elle imite, d'une part, les mouvements qu'on fait pour éviter tous les coups portés de près ou de loin, se jeter de côté, reculer, sauter en hauteur, se baisser ; et, d'autre part, les mouvements contrai-

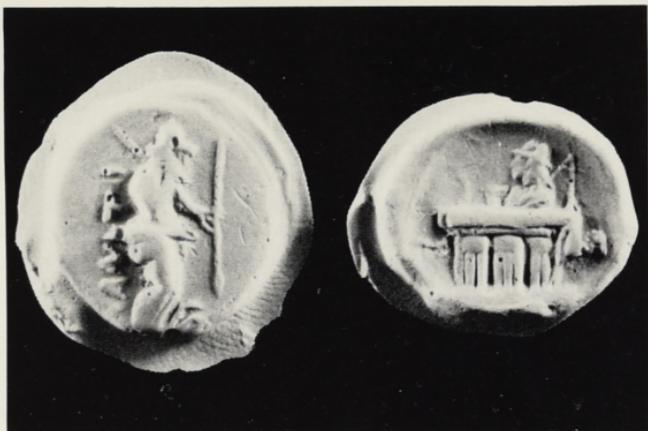


FIG. 2. — Monnaie de Mantinée (AR; éch. 2/1).



FIG. 3. — Monnaie de Mantinée (AE; éch. 3/1).

guerrière », où le danseur simulait toutes les attitudes du combat. Il me semble que les graveurs de Mantinée ont voulu évoquer une de ces attitudes. On peut du reste préciser davantage la signification du motif traité par les graveurs, si l'on tient compte des remarques suivantes, que j'emprunte à un historien de la danse antique (1) : « Le fléchissement des genoux et la détente des jarrets constituent le ressort nécessaire à la production de toute espèce de saut. Les danseurs disent : « On ne peut sauter sans *plier* ».

Ceci explique l'allure particulière du danseur de Mantinée. L'homme vient sans doute d'exécuter un de ces « sauts en hauteur » (*ἐκπηδήσεις ἐν ὕψει*) mentionnés par Platon dans sa description de la pyrrhique. Il retombe en fléchissant les genoux et la brusque détente imprimée à son corps provoque l'envol de la draperie, relevée jusqu'à la hauteur de la taille. Le saut en hauteur devait être une figure importante de l'orchestique mantinéenne et le mouvement ainsi suggéré n'est pas sans rappeler les bruyantes évolutions des Courètes et des Corybantes, qui bondissaient et frappaient le sol de leurs pieds (2).

Si l'on consulte les textes des auteurs anciens, on pourra y découvrir plusieurs témoignages qui confirment l'interprétation proposée, car ils attestent les aptitudes particulières que les Mantinéens manifestaient pour la danse. Un des plus célèbres théoriciens de la musique antique, Aristoxène de Tarente, avait eu l'occasion d'admirer les danses nationales des Mantinéens et il leur donnait la préférence « à cause du mouvement des bras » *διὰ τὴν τῶν χειρῶν κίνησιν* (3). Xénophon, dans l'*Anabase* (4), mentionne aussi les prouesses orchestiques des gens de Mantinée : quand les Grecs organisèrent des fêtes en l'honneur des députés paphlagoniens, les Mantinéens se levèrent, couverts de leurs plus belles armes, et ils s'avancèrent au son des flûtes, selon le

res, ceux qui portent aux attitudes offensives et essaient d'imiter le jeu de l'arc ou du javelot, ou le geste d'asséner de près n'importe quel coup ».

(1) M. EMMANUEL, *La danse grecque antique d'après les monuments figurés*, Paris, 1896, p. 57. Voir aussi G. PRUDHOMMEAU, *La danse grecque antique*, I, Paris, 1965, p. 102, § 306.

(2) Voir L. SÉCHAN, *La danse grecque antique*, Paris, 1930, p. 86.

(3) Fr. WEHRLI, *Die Schule des Aristoteles*, II, *Aristoxenos*, Bâle, 1945, p. 36, fr. 112 (= ATH., I 22 b).

(4) XÉNOPHON, *Anabase*, VI, I, II.

rythme *enoplios*. Les érudits anciens n'ignoraient pas l'importance des danses armées en Arcadie. Ils faisaient venir de cette région un certain Salius, auquel ils attribuaient l'invention de la danse des Saliens. Ce Mantinéen, qui figurait parmi les compagnons d'Énée, aurait enseigné la danse armée (*ἐνόπλιον saltationem*) aux jeunes Italiens ⁽¹⁾.

Habiles danseurs, les Mantinéens étaient aussi des adeptes de l'*hoplomachie* ou « combat en armes ». Ces « duels orchestraux » ⁽²⁾ passaient même pour une invention mantinéenne, due à l'initiative de Déméas ou Démonax, personnage qu'il faut sans doute identifier avec le législateur de la colonie grecque de Cyrène ⁽³⁾. A la lumière de ces textes, nous sommes en droit de considérer la danse et l'*hoplomachie* comme d'authentiques institutions mantinéennes. Elles contribuaient l'une et l'autre à la formation de ces rudes guerriers arcadiens qui fournissaient aux armées antiques des contingents de mercenaires et que l'on a comparés pour cette raison aux lansquenets ou aux Suisses de l'Ancien Régime ⁽⁴⁾.

Le motif qui figure au revers des pièces d'argent est moins difficile à interpréter, mais il nous apporte un intéressant témoignage sur le culte des Dioscures. On y reconnaît les bustes de ces divinités surmontant un autel décoré de triglyphes. On notera qu'à Mantinée, comme à Argos, les Dioscures étaient adorés sous le nom d'*Ἀνακτες* ⁽⁵⁾. Une influence argienne est d'autant plus vraisemblable que le type d'autel à *triglyphes bas* est caractéristique de la région d'Argos et de Corinthe ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ POLÉMON, fr. 37 Müller (= FESTUS, p. 439 Lindsay) ; cf. PLUTARQUE, *Numa*, XIII, 7 ; SERVIUS, *ad Aen.*, VIII, 285, 663 ; ISIDORE, *Etymol.*, XVIII, 50. VIRGILE, *Én.*, V, 298, a fait de Salius un Tégéate.

⁽²⁾ L. SÉCHAN, *op. cit.*, p. 95.

⁽³⁾ ÉPHORE, 70 F 54 Jacoby ; HERMIPPE, fr. 1 Müller, cités l'un et l'autre par ATH., IV 154 d. Sur Démonax, législateur de Cyrène, voir Fr. CHAMOIX, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, 1953, p. 139.

⁽⁴⁾ Sur les « lansquenets » arcadiens, voir G. FOGÈRES, *Mantinée et l'Arcadie orientale*, p. 5. Cf. G. T. GRIFFITH, *The Mercenaries of the Hellenistic World*, Cambridge, 1935, p. 237 ss.

⁽⁵⁾ Sur le culte des *Ἀνακτες* à Mantinée, voir F. BOELTE, dans PAULY-WISSOWA, *RE*, s.v. *Mantineia*, col. 1333.

⁽⁶⁾ Sur ce type d'autel, voir G. ROUX, *L'architecture de l'Argolide aux IV^e et III^e siècles avant J. C.*, Paris, 1961, p. 400 ss. ; voir aussi la liste dressée par ce



FIG. 4. — Monnaie de Mantinée (AR ; éch. 2/1).



FIG. 5. — Monnaie de Mantinée (AE ; éch. 3/1).

La présence des Dioscures sur le numéraire de la ville arcadienne se prête encore à d'autres observations. Les Grecs attribuaient l'institution de certaines danses à des dieux ou à des héros. Platon le rappelle dans un passage des *Lois* (1), où il évoque les danses armées (*ἐνόπλια παίγνια*) des Courètes en Crète, des Dioscures à Lacédémone et, à Athènes, la danse d'Athéna, que la déesse exécuta après s'être armée de pied en cap. Nous ignorons si les Mantinéens, à l'exemple des Lacédémoniens, reconnaissaient aux Dioscures la qualité de danseurs. Mais on est tenté de croire que le danseur de Mantinée devait se conformer, dans ses pas et dans ses attitudes, à des rites institués jadis par un dieu ou par un héros.

Un détail ne laisse pas de surprendre. Les chaussures de notre danseur ont une forme singulière, qui les rendrait fort incommodes pour cheminer sur les routes accidentées de l'Arcadie. Elles se terminent, en effet, par une sorte de crochet, dont on ne voit guère la destination. S'agit-il d'un simple ornement, dû à la fantaisie de la mode et analogue aux longues pointes de nos souliers « à la poulaine » ? J'y chercherais plutôt un trait propre à caractériser le personnage, un emblème qui doit nous aider à reconnaître en lui un Arcadien de vieille roche.

Le numismate anglais P. Gardner a fait observer que ces chaussures à bout recourbé semblent se terminer par des serpents (2). Il y a là tout au moins une possibilité d'interprétation, car le serpent devait avoir pour les Mantinéens une signification particulière, comme l'attestent le cours d'eau appelé *Ophis*, qui arrose le territoire de la cité (3), et le rôle attribué au serpent dans une légende de fondation (4). Par ailleurs, s'il s'agit bien de serpents, une autre explication pourrait venir à l'esprit. On se rappellera que les Arcadiens se disaient autochtones, ce qui leur assurait

savant dans *Bull. de corr. hellén.*, 77 (1953), p. 116, n. 2, où l'autel des Dioscures à Mantinée est appelé à tort « autel de Poseidon *Anax* ».

(1) PLATON, *Lois*, 796 b.

(2) IMHOOF-BLUMER et P. GARDNER, *A Numismatic Commentary on Pausanias*, p. 94 : « One of the most curious features of the supposed fisherman are his boots, which are not merely turned up, but seem to end in serpents ».

(3) Sur ce cours d'eau, voir G. Fougères, *op. cit.*, p. 47.

(4) Un serpent aurait indiqué à Antinoé, fille de Céphée, l'emplacement de la nouvelle Mantinée : PAUSANIAS, VIII, 8, 4-5.

des titres de noblesse et des droits de propriété (1). Or le serpent est le symbole de l'autochtonie (2). A Athènes, Cécrops était figuré sous les traits d'un anguipède (3). En Arcadie, on devrait penser à l'autochtone Pélasgos (4). Peut-être les serpents étaient-ils destinés à évoquer la haute antiquité de la race arcadienne, installée dans le pays depuis des âges immémoriaux.

Tout cela n'est pas sans rapports avec les événements qui ont marqué l'histoire de l'Arcadie dans le second quart du IV^e siècle. En 385, la ville de Mantinée avait été détruite sur l'ordre de Sparte et la population avait été dispersée. Mais, après la victoire des Thébains à Leuctres en 371, la cité se releva de ses ruines et les Arcadiens se regroupèrent en une confédération (5). Le principal artisan de cette rénovation nationale, le Mantinéen Lycomèdes, exaltait dans ses discours le courage des Arcadiens et il célébrait en même temps leurs origines en rappelant « qu'ils étaient les seuls dont le Péloponnèse fût la véritable patrie, car ils en étaient les seuls habitants autochtones » (6).

Nos monnaies ont été frappées à cette époque (7) et elles reflètent, me semble-t-il, les mêmes préoccupations. Il est peu probable, en effet, que les Mantinéens se soient contentés de reconstruire les murailles de leur ville. Ils ont dû renouveler ses coutumes et rétablir ses traditions. C'est pour commémorer

(1) Sur le dogme de l'autochtonie, voir mon livre *Monnaies et colonisation dans l'Occident grec*, Bruxelles, 1965 (= *Mémoires de l'Acad. royale de Belgique, Classe des Lettres*, LVIII, 2), p. 55.

(2) Voir E. KUESTER, *Die Schlange in der griech. Kunst und Religion*, Giessen, 1913 (= *RGV*, XIII, 2), p. 97.

(3) Sur l'iconographie de Cécrops, voir Fr. BROMMER, *Attische Könige*, dans *Charites* (Mélanges Langlotz), Bonn, 1957, p. 153 ss. Au fronton ouest du Parthénon, Cécrops est représenté sous une forme humaine, mais avec un serpent enroulé à ses pieds : Fr. BROMMER, *Die Skulpturen der Parthenon-Giebel*, Mayence, 1963, p. 32.

(4) Sur Pélasgos, voir PAUSANIAS, VIII, 1, 4 ss. Appelé *αὐτόχθων* par HÉSIODE, fr. 43 Rzach ; cf. APOLLODORE, II, 3 ; III, 96 ; SERVIUS, *ad Aen.*, II, 83. Sur l'origine arcadienne des Pélasges, voir ÉPHORE, 70 F 113 Jacoby (= STRABON, V, 221).

(5) XÉNOPHON, *Hellén.*, VI, 5, 3 ss.

(6) XÉNOPHON, *Hellén.*, VII, 1, 23. On notera la mention de l'autochtonie sur le monument érigé à Delphes par les Arcadiens : E. BOURGUET, *Fouilles de Delphes*, III, 1, n° 3, l. 2 : *αὐτόχθων ἱερᾶς λαὸς* [ἀπ' Ἀρκαδίας].

(7) Voir E. BABELON, *Traité*, II, 3, col. 635 ss.

ce retour aux institutions du passé qu'ils ont représenté sur leur numéraire cet étrange personnage, vêtu à la mode arcadienne, qui bondit et gesticule avec des javelots en mains. Sans doute l'orchestique mantinée ne nous était-elle pas tout à fait inconnue. Les textes des auteurs anciens nous en laissaient entrevoir certains aspects. Mais ce sont les monnaies qui nous apportent le témoignage le plus précis en mettant sous nos yeux une vivante image de ce danseur mantinéen.